## Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juillet 2024

Le 22 juillet 2024 les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme LAFON, maire, dans le lieu habituel des séances à la mairie de Ginals.

Date de convocation à la séance : 16 juillet 2024

**Sont présents :** Mmes Cécile LAFON, Maire ; Marie Line ADELL ;Evelyne ARDOUREL ; Brigitte COUTANCIER ; Michèle GAUNE ; Yolande GIROUSSENS.

MM. Jean COUTANCIER, 2eme adjoint; Maxime CABADY; Lionel FRESPECH.

M. Jean Louis CADILHAC rejoint la réunion à 19H

Mme le Maire constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 18h03. M . Jean Coutancier est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2024.
- Délibération sur la superficie des ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) sur la commune de Ginals
- Délibération pour la validation de l'avenant au bail locatif du logement N°1 situé 402 route du Bruel.
- Location du logement N°2, 404 route du Bruel.
- Location du local 2, salle communale, à l'ACCA de Ginals.
- Divers.

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2024.

Le compte rendu du conseil du 28 mai 2024 est adopté sans remarque.

# Délibération sur la superficie des ZAER ( Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) sur la commune de Ginals

Madame le Maire:

- Revient sur la procédure de définition des ZAER par les communes .
- Rappelle la délibération du conseil du 17 octobre 2023
- Indique qu'il convient de définir les ZAER après une concertation du public et que ses modalités sont à fixer par le conseil.
- Précise que les résultats de cette concertation seront ,le cas échéant, intégrés dans une délibération du conseil de septembre statuant sur la localisation des ZAER et que cette délibération sera transmise au référent préfectoral en charge de ce sujet.
- Confirme que les observations du public ne sont recevables que dans le cadre de la délibération du conseil du 17octobre 2023.

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil décide :

- D'ouvrir une période de concertation du public du 23 juillet au 3 août 2024.
- D'arrêter les ZAER comme suit :

- O Photovoltaïque sur les toitures susceptibles d'être conformes aux critères de faisabilité liés à ces installations.
- o Photovoltaïque au sol sous respect des contraintes agricoles, environnementales et des lieux d'habitation.

## Délibération pour la validation de l'avenant au bail locatif du logement N°1 situé 402 route du Bruel.

Mme le Maire présente au conseil un projet de délibération validant un avenant au bail en date du 13 avril 2018 sur le logement communal N°1situé 402 route du Bruel. Le bénéficiaire de ce bail a été relogé le temps des travaux de rénovation/réhabilitation . Il bénéficie d'une possibilité de retour au terme des travaux. En raison de l'importance des améliorations apportées au local , l'avenant fixe les nouvelles conditions d'occupation :

- Loyer mensuel : 540€
- Prise d'effet : 1<sup>er</sup> août 2024
- Indexation sur l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de délibération présenté.

### Location du logement N°2, 404 route du Bruel.

Le locataire du logement communal  $N^{\circ}2$  à fait connaître son désistement pour la poursuite du bail antérieur.

Ce local est donc libre pour être proposé à la location.

Une candidature double a été reçue . Elle a retenu l'attention du conseil, tant par la motivation annoncée que par l'apparence de solvabilité des candidats.

Le conseil décide de suivre cette candidature , de proposer aux demandeurs une visite des lieux et de traiter avec eux dans les termes de la délibération du 28 mai 2024 sur le sujet.

### Location du local 2, salle communale, à l'ACCA de Ginals.

Mme le Maire informe le conseil d'un projet de révision du bail en cours dont bénéficie l'ACCA de Ginals sur la salle dite ' des chasseurs' accolée à la salle communale de St Igne. Il s'agit de conclure un bail de longue durée, qui ne serait pas un bail emphytéotique , et qui exclurait toute indemnisation en raison de travaux effectués par le locataire au cours du bail.

#### **Divers**

- Sécurisation de la D20 : Les retards s'accumulent ; le SDE retarde son intervention dans l'attente d'une étude qu'il souhaite diligenter sur le projet. La mise en œuvre est reportée au plus tôt au 4eme trimestre 2024. Contact à prendre avec Colas pour maintenir le marché accepté.
- Les travaux sur le chemin de Bégayne et sur l'arrière de la salle des chasseurs sont en attente d'exécution.
- Le trafic routier sur le chemin du sol de la Roque, spécialement celui des camions dirigés par GPS sur le trajet le plus court, n'est pas compatible avec la structure de la voie. Un panneautage de limitation de la charge des véhicules sera mis en place.

La séance est levée à 19h 23.